

Sujet traité lors de l'atelier :

DOIT-ON SUPPRIMER LES AVANTAGES DES ELUS DE LA REPUBLIQUE ?

Le grand
débat national

MERCREDI 13 MARS 2019 / SALLE DE BAL

Fourmies
Communauté de Communes

Nos propositions :

1- Ancien président de la république :

a) Suppression immédiate : Logement (indemnité de logement)

Secrétariat

Voiture avec chauffeur

Personnel à sa disposition

b) Suppression de la sécurité des anciens présidents au bout d'un an

2- Autres personnalités élus :

a) Anciens ministres : suppression immédiate de leurs avantages

b) Anciens députés et sénateurs :

Les battus ne doivent plus percevoir d'indemnités (6 mois à taux plein + 3 ans dégressivement actuellement)

Suppression de l'indemnité en cas de décès après mandat

3- Cumul des mandats :

2 mandats au maximum simultanément et 4 mandats maximum

4- Députés : contrôle de plus de présence à l'assemblée nationale

5- Emploi de la famille par les élus :

Faut-il une loi pour réglementer « le piston » - Interdiction des emplois fictifs

Numéro de table : 5

Nombre de personnes participantes à ce compte rendu : 1

6- Retraite obligatoire pour les députés et sénateurs comme les autres citoyens

7- Tout élu condamné à une peine criminelle ou correctionnelle pour faute liée au mandat = destitution immédiate et interdiction d'exercer tout mandat à vie

Numéro de table : 5

Nombre de personnes participantes à ce compte rendu : 1